

Compte rendu de la réunion commission ouverte lien social du 17 décembre 2020

Etaient présentes, Danièle Roques, Claire Dupisson, Christine Bru, Agnès Plantade, Laure Fabre, Cécile Quatrehomme, Alice Chaudat, Corine Chaudat, Nadine Corre.

Secrétaires : Claire Dupisson, Danièle Roques et Corine Chaudat

Ordre du jour : La maison de santé, aménagement de la salle d'attente et informations et échanges

C'est la maison où exercent Danièle, ostéopathe, Christine et Agnès qui sont infirmières, Claire qui pratique le shiatsu, Delphine qui propose de la réflexologie et Marie qui est l'assistante sociale de C'Vital.

A la dernière réunion de la commission, il a été envisagé d'une part, d'aménager la salle d'attente en lieu d'information santé et prévention, annexe de la Mairie et d'autre part, de la rendre plus agréable en y installant un lieu plus « cocooning ».

Alice a commencé à mettre des affiches d'information sur les murs car les tracts sont interdits en cette période et à aménager la salle en y apportant table basse et chaises.

Mais la mise à disposition de cette salle par la mairie n'est pas très claire pour les utilisatrices. Est-ce que les utilisatrices de la maison ont un droit de regard sur ce qui est affiché car certaines des affiches concernant la prévention les ont heurtées et l'aménagement proposé ne leur convient pas?

Il est bien évident que la réponse est OUI. Ce changement est juste une amorce et ne satisfaisant pas les utilisatrices qui n'y ont pas pleinement participé (un accord verbal leur avait juste été demandé), il a été décidé qu'une seconde réunion début janvier serait programmée afin de revoir l'aménagement de la salle d'attente. Cette réunion se fera avec les référentes de la commission et les utilisatrices de la maison. Un framadate sera proposé.

Quelques problèmes et propositions

*Delphine arrête son activité de réflexologie plantaire dans ces locaux car ce n'est pas rentable

*Les activités de Danièle et Claire restent assez minimalistes

Est ce un problème de communication ?

Il faudrait peut-être communiquer sur le fait que beaucoup de mutuelles remboursent une partie des séances d'ostéopathie ?

Décrire les soins proposés ? Communiquer sur les tarifs et les moyens de paiement ?

Rendre ce lieu plus visible ?

*Permanence d'un médecin

La permanence d'un médecin n'est pas d'actualité. Les médecins de Vaour ont arrêté leur permanence à la maison du Causse à Vaour, faute de patients.

Le cabinet de Montricoux propose de réserver le vendredi matin aux habitants de Penne qui vont au marché de Montricoux.

Un transport pourrait être envisager via « En avant Simone ».

Est ce qu'on pourrait attirer un médecin avec des avantages, logement, secrétariat offerts ?

Cela pourrait attirer de nouveaux habitants.

*Les médicaments

Moyennant la somme de 10€ par an, les personnes à mobilité réduite peuvent se faire acheminer les médicaments par un employé municipal. C'est un service rendu par la Mairie que celle-ci a à cœur de voir perdurer. Mais certaines personnes refusent ce paiement.

Il faut également aller chercher les médicaments dans les pharmacies, porter les analyses de sang et c'est la mairie et les infirmières qui s'en chargent.

Pour exemple : Odile part en congé pour deux semaines et il n'y a plus personne pour porter les analyses au laboratoire. Le lundi, Alain peut les amener à Caussade en conduisant les personnes au marché. Les autres jours, un employé municipal ou un élu devra s'en charger.

Il en va de même pour les médicaments à aller chercher à la pharmacie.

Les infirmières sont en pourparler avec les laboratoires pour trouver une solution indépendamment de la mairie. Il faudrait aussi trouver une solution pour que les pharmacies livrent les médicaments, ce qui se fait dans d'autres communes.

*La maison n'a pas de nom. Faut-il l'appeler « maison de soins » ou « maison de santé » ?

Propositions

- Faire un panneau pour indiquer la localisation de cette maison
- Faire des ateliers information/prévention santé
- Faire un flyer plus explicatif, sachant que les infirmières n'ont droit qu'à 2 informations par an, sauf si c'est un document officiel « mairie »
- Organiser une journée portes ouvertes avec apéro
- Faire un salon « zen, bien-être »
- Faire la prochaine réunion en janvier à la maison de soins pour l'aménagement de la salle d'attente en comité restreint